

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 550

Artikel: Santé et profits : médicaments : une industrie subventionnée [à suivre]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Médicaments: une industrie subventionnée

La consommation de médicaments, un faux problème? On l'entend souvent. Mais comment ausculter valablement le système de santé helvétique sans s'attaquer à ce chapitre-là des coûts? Répondant à des chiffres présentés par Pharma-Information, nous donnions déjà, il y a quelques semaines, un certain nombre de points de repère sur la question (DP 543 et 544 des 1^{er} et 8 mai 1980). Aujourd'hui, nous voilà de nouveau à pied d'œuvre, cette fois pour tenter de cerner le commerce des médicaments dans ses tenants et aboutissants, commerce fructueux entre tous, on le verra.

Notre angle d'approche. La vente des médicaments prospère dans notre pays sur un marché dit «libre» (économiquement). Or, ce n'est un secret pour personne, ledit marché est largement subventionné par l'assurance sociale. Les bénéfices de cette situation sont-ils également répartis entre les consommateurs et les producteurs? C'est ce qui doit être examiné...

En tout cas, notons-le tout de suite, les citoyens consommateurs connaissent mal le fonctionnement de la production industrielle et les caractéristiques de la consommation pharmaceutiques. Par voie de conséquence, ils s'interrogent peu sur l'utilisation des fonds publics dans ce secteur, cible favorite des pourfendeurs de l'«Etat central» — par ailleurs jamais fustigé de la même manière lorsqu'il y a soutien objectif et indirect de la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie.

Revenons d'abord aux bases! La Suisse offre au consommateur un grand choix de médicaments. A

tel point que le marché helvétique sert souvent de test aux promoteurs: «De nombreuses maisons font inscrire leur produit en Suisse pour voir s'il peut s'imposer». C'est écrit noir sur blanc dans le rapport que l'Office fédéral des assurances (Ofas) vient de consacrer à «l'évolution des revenus des personnes exerçant une activité dans le domaine médical et à l'évolution des prix des médicaments»¹.

A partir de là, on s'en doute, on ne coupe pas à un déluge de chiffres si on veut avoir une petite idée du phénomène. Quelques indications donc.

La distribution des médicaments vendus sur ordonnance (fin 1976) est assurée par 1172 pharmaciens et par 1188 médecins pro-pharmaciens (dans les cantons où les médecins peuvent dispenser les médicaments eux-mêmes). Mais un médicament digne de ce nom ne peut être commercialisé que s'il a été expertisé et enregistré par l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM) — un organisme dont le rôle et la mission sont du reste à repréciser et à redéfinir, mais ça, c'est encore une autre histoire!

L'ENCOMBREMENT

Malgré l'existence de l'OICM (d'aucuns diront à cause de ses faiblesses), l'encombrement médicalement se mesure à l'existence d'environ 35 000 présentations, dosages et emballages de produits divers, de spécialités pharmaceutiques de tout poil (y compris les «spécialités» des pharmaciens ne nécessitant pas de procédure d'enregistrement en bonne et due forme). On vous passe les détails. Sachez seulement que dans ce maquis, on dénombre 2600 médicaments dont la prise en charge est recommandée aux caisses-maladie par l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas), organisme qui, en l'occurrence, «exerce l'influence la plus forte sur la formation des prix des médicaments en collaboration avec la Commission fédérale des médicaments».

A ce stade de la description, un petit jalon de réflexion. Nous comptons vous en proposer régu-

lièrement d'autres, au long des chapitres qui viennent.

Une telle prolifération de productions diverses impose pratiquement une véritable campagne permanente d'information. Ce sont les visiteurs médicaux qui s'en chargent, parallèlement à l'existence de revues spécialisées, ne manquant pas bien sûr de sacrifier à la propagande lorsque cela est indiqué. On informe et on suggère à la fois, c'est de bonne guerre (commerciale). On touche là à un des principaux points d'accrochage de la formation médicale (les vendeurs de services télévisés se sont bien sûr penchés sur la question, le petit écran étant en passe de jouer un rôle clef dans la formation permanente médicale). L'enjeu peut cependant être relativisé: en fin de compte, 400 marques de commerce seulement concentrent les deux tiers du chiffre d'affaires...

Puisque nous parlons chiffre d'affaires, allons-y de deux ou trois totaux! En 1977, le chiffre d'affaires pour les médicaments de «médecine humaine» (subdivisés en différentes catégories de A à D, vendus en pharmacie et par des médecins, soit sur ordonnances non renouvelables, soit sur simples ordonnances, soit sans ordonnances médicales, dans les pharmacies et drogueries ou dans le commerce en général, le 70% des produits, «grosso modo», ne pouvant faire l'objet de réclame) a été estimé officiellement à 0,8 milliard de francs pour le prix de gros, c'est-à-dire le prix payé au producteur, et à environ 1,5 milliard de francs pour le prix de détail, soit le prix payé par le public. Une différence qui fait réfléchir! Tout de suite un nouveau «jalon»!

C'est le prix de détail — nous reviendrons plus loin sur sa justification — qui est facturé aux caisses-maladie. Celles-ci, toujours en 1977, ont déboursé environ 700 millions pour les médicaments. Cette rubrique représente un cinquième de leurs dépenses de frais médico-pharmaceutiques. Tout de suite, un petit calcul

supplémentaire: en 1977, pour la même période, les subventions de la Confédération au chapitre de l'assurance-maladie sociale se sont montées à 880 millions. C'est donc en définitive une subvention indirecte d'environ 180 millions² qui a été allouée à l'industrie pharmaceutique via les caisses-maladie! A ce tarif, le subventionneur devrait regarder de beaucoup plus près — et c'est bien le moins qu'on puisse lui demander — l'utilisation de l'argent des contribuables.

1,5 milliard de francs (marge d'erreur de l'estimation: plus ou moins 10%), cela représente une dépense de 231 francs par habitant en médicaments. De 97 francs en 1966, ce poste s'est donc multiplié 2,4 fois en onze ans, soit un accroissement annuel de 9% l'an.

A SUIVRE

¹ Sauf avertissement de notre part, toutes les citations portées dans notre texte entre guillemets sont extraites de cette remarquable somme officielle qui fourmille de renseignements captivants et qui n'a pas eu le retentissement qu'elle mérite (sauf spécification, les renseignements que nous donnons se rapportent à 1977).

² Cette somme concerne seulement le secteur ambulatoire, si nos observations sont exactes; si on prenait en compte, en sus, l'hospitalisation, le total dépasserait les 200 millions.

Foncer dans le passé

Avec la complicité du patronat et de la communauté genevoise d'action syndicale, alliés d'occasion pour «n'importe quel travail et à n'importe quel prix», avec la complicité surtout de la grande masse des électeurs qui se sont abstenus, une courte majorité de votants a choisi la fuite en avant, les yeux fermés, dans le passé, l'autoroute genevoise dite de contournement.

Dans les années qui viennent, il y aura suffisamment d'occasions concrètes de regretter cette «décision inévitable», aberration écologique, coup de pied au cul à une politique des transports digne de ce nom, moquerie à l'égard de l'aménagement du territoire.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Henri Miller aussi